

- La vie communale p2
- Informations pratiques p5
- La vie des écoles p6
- La vie associative p8
- Agenda p8

Bulletin d'informations

DECEMBRE 2018 - n°11

Joyeuses fêtes



Cast
samedi 15 décembre
Salle municipale
goûter de Noël
à 16 h 30
avant l'arrivée
du
clown jongleuse à 17 h



50 % Surprises
50 % Jonglage



Offert à tous les enfants de Cast
ou scolarisés à Cast
par le comité d'animation



Pour annoncer un événement, publier un article, une affiche ou une petite annonce dans l'Echo de St Hubert, pensez à envoyer vos textes et images avant le 10 du mois précédent.

Exemple : pour parution en janvier
date limite d'envoi : pour le 10 décembre



Numéros d'urgence :

SAMU	15
POLICE	17
POMPIERS	18
TOUTES URGENCES	112
(numéro prioritaire fonctionne avec les fixes et mobiles)	
SMS OU FAX	114
(pour les personnes ayant des difficultés à parler ou à entendre)	

Mairie

Du Lundi au Vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h

Tél. : 02 98 73 54 34 - Fax : 02 98 73 62 87

Email : mairie.de.cast@wanadoo.fr

Site Internet : www.mairie-cast.com

Agence Postale

Du Lundi au Samedi de 9h à 12h

Tél. 02 98 73 54 06

« L'Echo de St Hubert » est également téléchargeable en couleur sur le site Internet.

LA VIE COMMUNALE

Etat-civil

Naissance

Léo JACQUET, 8 rue Tristan, né à QUIMPER le 12 octobre 2018

Mariage

Fabien PASCO et Sabine LE PAPE, mariés à Cast le 27 octobre 2018

Décès

QUINQUIS Louis, 8 impasse des Lilas, décédé à Quimper le 4 novembre 2018

Commémoration de l'Armistice du 11 novembre 1918

La commémoration du centenaire de l'armistice de 1918 a eu lieu le 11 novembre à Cast.

De nombreux Castois, de tous âges, se sont rassemblés autour du monument aux morts pour suivre la cérémonie, en présence de la municipalité de Cast et de l'école de gendarmerie de Ty Vougéret, ainsi que de jeunes sapeurs pompiers du secteur. Tous ont partagé un moment d'émotion lorsque des écoliers castois ont lu des lettres de poilus et entonné la Marseillaise. Petits et grands se sont ensuite retrouvés à la salle communale autour d'un verre de l'amitié.



Départ du cortège Place des Anciens Combattants



Dépôt d'une gerbe de fleurs par le Maire, Jacques GOUEROU



Lecture de textes par des enfants scolarisés à Cast



La FNACA était représentée à la cérémonie



Rassemblement au monument aux Morts



Moment de convivialité à l'issue de la cérémonie

Compte rendu du conseil municipal du 7 novembre 2018

Le 7 novembre 2018, à 20h30, le conseil municipal de CAST, légalement convoqué le 19 octobre 2018, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Jacques GOUEROU, Maire.

Etaient présents : Tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Nicole QUEMENEUR, excusée.

Procuration : aucune

Secrétaire de séance : Maryse MARCHADOUR.

DELIBERATIONS N° 43-2018 ET 44-2018 – TRANSFERT DES COMPETENCES « EAU POTABLE » ET « ASSAINISSEMENT » A LA CCPCP : CONVENTION DE GROUPEMENT POUR LA PASSATION ET L'EXECUTION D'UN CONTRAT DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Les articles 64 et suivants de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) attribuent à titre obligatoire les compétences « eau » et « assainissement » aux communautés de communes à compter du 1er janvier 2020. Cela concerne le service public de l'eau potable et de l'assainissement. Dans ce cadre, ces compétences sont inscrites dans les statuts de la Communauté de communes de Pleyben-Châteaulin-Parzay.

Suite à une étude de faisabilité du transfert des compétences « eau potable » et « assainissement » menée depuis 2016 par les cabinets « Merlin-Bourgeois » et « Gérer la cité », il existe un contexte spécifique des services d'eau potable et d'assainissement des 17 communes de la CCPCP avec la coexistence de deux modes de gestion, en l'occurrence régie ou délégation de service public.

D'un point de vue technique, la taille de la CCPCP ne permet pas de faire cohabiter ces 2 modes de gestion pour chaque service sans surcoût financier pour l'usager : l'optimisation financière sera obtenue par un mode de gestion unifié par service.

Les dates d'échéance des contrats de DSP constituent des jalons essentiels pour opérer l'uniformisation des modes de gestion : la date stratégique est 2025 pour l'eau potable comme pour l'assainissement.

Ces éléments dessinent une organisation en 2 temps des services d'eau potable et d'assainissement. La période 2020 à 2024 constitue une période transitoire d'uniformisation. Ainsi, le conseil communautaire du 25 septembre 2018 (délibération n° 2018-128) a voté le choix de la délégation de service public comme mode de gestion du service « Eau potable » pour la période transitoire courant du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2024 inclus, avant la mise en place d'un mode de gestion uniformisé à partir de 2025.

Cette période transitoire 2020 - 2024 est à organiser d'ores et déjà pour 12 communes dont 9 en régie (Dinéault, Gouézec, Lannédern, Lothey, Ploéven, Plomodiern, Trégarvan, Cast, Saint-Nic) et 3 en DSP (Plonévez-Parzay, Saint-Coulitz, Le Cloître-Pleyben) pour lesquelles le contrat s'achève le 31 décembre 2019.

Pour les 5 communes de Châteaulin, Saint-Ségal, Lennon, Pleyben et Port-Launay, il y aura poursuite de leurs contrats de DSP jusqu'à leurs termes respectifs avec un ave-

nant de transfert de la maîtrise d'ouvrage vers la CCPCP à partir du 1er janvier 2020.

Afin de mener la procédure de passation et d'exécution du contrat de délégation de service public jusqu'à la prise de compétence communautaire le 1er janvier 2020, il convient de constituer un groupement de commande entre les 12 communes concernées, conformément aux dispositions de l'article 26 de l'ordonnance n° 2016-65 du 29 janvier 2016 relative aux contrats de concession.

Les modalités spécifiques de ce groupement de commande sont insérées dans la convention de groupement jointe en annexe à la présente délibération.

Dans ce cadre, la commune de Plomodiern concernée par cette procédure a délibéré le 18 octobre 2018 pour être désignée comme commune coordonnatrice du groupement de commande.

L'estimation annuelle d'un service public d'eau potable délégué à l'échelle des 12 communes concernées s'établit à 843 060 € pour un volume d'eau distribué de 1 021 773 m3, par référence à différents ratios issus des comptes d'exploitation récents de services publics d'eau potable de taille et de contexte similaire sachant que cette estimation ne comprend pas les charges d'investissements relatifs aux ouvrages du service.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, avec 1 abstention et 2 votes contre :

D'autoriser le Maire à saisir le comité technique compétent pour la commune, s'agissant d'une délégation de service public ;

D'autoriser le Maire à signer la convention de groupement de commande pour la passation et l'exécution du contrat de délégation de service public d'eau potable et d'assainissement pour la période 2020-2024 ;
De désigner Jacques GOUEROU, Maire de CAST, comme membre titulaire et Roger MAUGUEN comme membre suppléant pour siéger au comité de pilotage, conformément à l'article 4 de la convention de groupement ;

D'autoriser le Maire à signer tout document se rapportant à cette procédure.

DELIBERATION N° 45-2018 – MODIFICATION DES STATUTS DE LA CCPCP : INSERTION DE LA COMPETENCE FACULTATIVE « ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE LA JOURNEE DU MERCREDI MATIN ET/OU APRES-MIDI EXCLUSIVEMENT »

Par délibération n°2018-132 en date du 25 septembre 2018, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Pleyben-Châteaulin-Parzay a voté l'insertion de la compétence facultative « ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE LA JOURNEE DU MERCREDI MATIN ET/OU APRES-MIDI EXCLUSIVEMENT ».

Conformément aux dispositions des articles L 5211-5 et L 5211-20, pour être validée, cette modification des statuts de la CCPCP doit être adoptée par deux tiers au moins des conseils municipaux représentant la moitié de la population de celle-ci ou par la moitié des

conseils municipaux représentant deux tiers de la population.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

De donner son accord à l'insertion de la compétence facultative « ACCUEIL DE LOISIRS PERISCOLAIRE DE LA JOURNEE DU MERCREDI MATIN ET/OU APRES-MIDI EXCLUSIVEMENT » aux statuts de la CCPCP

DELIBERATION N°46-2018 – RENOVATION DU RESEAU D'EAU POTABLE : CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DES SERVICES DU SDEF

La commune souhaite engager des travaux de rénovation du réseau d'eau potable sur certains secteurs de la commune.

En l'absence de structure administrative et technique propre à la commune permettant de maîtriser un tel chantier, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de l'autoriser à signer une convention de mise à disposition de service.

La mission des services du SDEF est la suivante : mission de suivi administratif et technique pour la réalisation des travaux et des études dans les domaines de l'alimentation en eau potable.

La commune de Cast est tenue de participer financièrement au cours de chaque exercice budgétaire aux charges supportées par le SDEF dans la mesure où une mise à disposition de service a été réalisée. Les modalités financières sont définies dans la convention ainsi que dans son annexe financière.

Le montant détaillé dans cette annexe financière est au total de 10 580 €.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'accepter les modalités de la convention de mise à disposition des services du SDEF ;

D'autoriser le Maire à signer la convention de mise à disposition des services du SDEF et les annexes financières.

DELIBERATION N°47-2018 – VALIDATION DU PROJET EDUCATIF DE L'ACCUEIL DE LOISIRS DU MERCREDI

La commune de Cast a souhaité mettre en place un accueil de loisirs sur la journée du mercredi.

Dans le cadre de la mise en place de cet accueil, la commune doit mettre en place un projet éducatif propre à cette structure.

Après avis favorable de la commission enfance-jeunesse réunie le 18 septembre 2018,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'adopter le projet éducatif de l'accueil de loisirs sans hébergement du mercredi annexé à la présente délibération

DELIBERATION N°48-2018 – VENTE D'UN TERRAIN COMMUNAL RUE GRADLON

Le Maire donne lecture du courrier de Madame Maryse BAUT, en date du 24 octobre 2018, par lequel elle sollicite l'acquisition d'une portion de terrain communal, d'une

superficie approximative de 8 m².

Le demandeur souhaite clôturer son terrain.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité :

D'approuver le principe de la cession de cette portion de terrain d'une superficie de 8 m² à Mme BAUT ;

D'approuver les conditions financières de la transaction comme suit :

La vente aura lieu au prix de 2€ le m² ;

Les frais de notaire, de bornage et autres dépenses liées à cette opération seront placés à la charge des demandeurs
D'autoriser le Maire à signer les actes relatifs à cette cession.

DELIBERATION N°49-2018 – SUITE AU CONTENTIEUX ENEDIS

Par délibération du 16 juin 2016, la commune de Cast a décidé un moratoire concernant la pose des compteurs Linky sur le territoire de la commune. Ce moratoire a été confirmé par délibération du 28 juillet 2016, rejetant le recours gracieux formé par ENEDIS auprès de la commune.

Par ailleurs, par décision du 24 juin 2016, le Maire de Cast a confirmé ce moratoire quant au déploiement de ces compteurs sur le territoire de Cast.

Ces décisions successives ont fait l'objet d'une attaque d'Enedis devant le Tribunal Administratif de Rennes qui a rendu son verdict par décision du 9 mars 2017. Les jugements n° 1603911, 1604217 et 1604245 ont annulé ces décisions de la commune.

Par délibération en date du 6 juin 2017, la commune a fait appel de ces jugements devant la Cour Administrative d'Appel de Nantes. Après instruction, la Cour Administrative d'Appel a rendu, le 5 octobre 2018, un arrêt rejetant l'appel de la commune.

La procédure légale pour contester cet arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Nantes est la cassation devant le Conseil d'Etat. Pour être valide, le recours contre cet arrêt doit être formé devant la section du contentieux du Conseil d'Etat dans un délai de deux mois à compter de sa notification, donc avant le 5 décembre 2018. De plus, il est obligatoire de faire introduire la requête par ministère d'avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de Cassation.

Le Conseil municipal décide, à la majorité, par 13 voix pour et 5 abstentions :

D'autoriser le Maire à se pourvoir en cassation devant le Conseil d'Etat ;

D'autoriser le Maire à solliciter les services d'un avocat inscrit au Conseil d'Etat

Cette délibération vaut autorisation d'ester en justice.

QUESTIONS DIVERSES :

Le prochain Conseil Municipal aura lieu le 28 novembre 2018 à 20h30.

Le Maire rappelle à tous les conseillers municipaux les commémorations du 11 novembre et leur indique qu'ils sont tous invités à se joindre à cette célébration.

● Appel à la vigilance

La municipalité déplore plusieurs vols de fleurs commis récemment au cimetière communal.

Les familles concernées ne doivent pas hésiter à informer la gendarmerie de ces vols. Le dépôt d'une plainte ou d'une main courante peut s'avérer indispensable. Ces démarches permettent un remboursement ou une restitution des biens, en cas d'interpellation du coupable. Ces vols, comme tout autre vol, sont passibles d'amendes et de peines de prison.

● Listes électorales

Les électeurs Castois qui ont déménagé à l'intérieur de la commune doivent nous faire connaître leur nouvelle adresse **avant le 1er janvier 2018**. Les nouveaux arrivants peuvent également s'inscrire jusqu'au 31 décembre, en remplissant un formulaire d'inscription et en fournissant une carte d'identité en cours de validité ainsi qu'un justificatif de domicile.

● Prélèvement à la source

La réforme du prélèvement de l'impôt sur le revenu à la source entre en vigueur à compter du 1er janvier 2019. Elle concerne les particuliers imposables qui paieront dorénavant leur impôt dès la perception de leurs revenus, mais aussi les professionnels qui doivent adapter la gestion de la paye pour effectuer ce prélèvement auprès des salariés.

Tous les renseignements sont accessibles à partir du site www.impots-gouv.fr

Les employeurs ayant moins de 20 salariés peuvent consulter le site :

www.net-entreprises.fr (assistance 0811 376 376) ou la plateforme simplifiée proposée par l'URSSAF : www.letese.urssaf.fr

Pour recevoir les taux de prélèvement et déclarer la retenue à la source prélevée.

Les associations qui emploient un ou des salariés peuvent utiliser le site www.net-entreprises.fr ou www.cea.urssaf.fr

Pour les particuliers ayant obtenu en 2018 une réduction et/ou un crédit d'impôt suite à des dépenses effectuées en 2017 concernant un emploi à domicile, des frais de garde d'enfant, une cotisation syndicale, un don à une association ou un investissement locatif : en janvier 2019, sans démarche de votre part, vous percevrez un acompte de 60 % de ce crédit / réduction d'impôt sur votre compte bancaire. Le solde sera versé à l'été 2019 sur la base de la déclaration de revenus 2018.

Les services de finances publiques sont les seuls interlocuteurs pour répondre à vos questions sur le taux appliqué pour déterminer le prélèvement. Il importe néanmoins que vous ayez au préalable obtenu un avis d'imposition en 2018 pour déterminer ce taux de prélèvement (qui peut être nul si non imposable). A défaut, c'est le barème qui sera appliqué.

● INFORMATIONS PRATIQUES

● Commerces & professionnels

La liste des artisans, commerçants, producteurs, entreprises de services et professionnels de santé est disponible en **mairie** ou **sur notre site Internet www.mairie-cast.com**

Horaires du **Docteur SABLON, médecin généraliste**.

Tél : 09.86.44.17.29 (*consultations sur rendez-vous uniquement*) : lundi, mardi, mercredi, vendredi : 9h à 12h et de 15h30 à 19h. Fermé le jeudi. Samedi matin de 9h à 12h

Permanence Cabinet Infirmier - Maison médicale

Du mardi et vendredi de 7h30 à 8h30

Csaba Kincses, masseur kinésithérapeute : 06.45.43.56.79

Yves PENNANEACH, masseur kinésithérapeute : 02.98.73.67.17

Pharmacie Niquet (02.98.73.56.06)

Ouvert du lundi au vendredi 9 h - 12 h et 14 h - 19 h ; le samedi 9 h - 12 h www.pharmacie-niquet.fr

Marchés, place St Hubert :

Les mardis, de 9h à 12h : marché alimentaire (volailles, fruits-légumes, légumes bio, poisson)

Les vendredis, de 10h à 11h : poisson

Les Paniers Castois : légumes bio, paniers à 8 €, 11 €, 15 €

Tous les vendredis de 18h à 19h.

Contact : Patricia au 06.47.60.35.43 ; Frédéric au 02.98.73.67.07 ; Maurice au 06.81.89.51.99.

Herbes et compagnie

Légumes bio et plantes aromatiques et médicinales (tisanes, sirops, huiles, aromates...)

Vente à la ferme le samedi de 10h à 12h30. Au marché le mardi matin.

Contact: Maelenn Lastennet 06.62.42.96.76

Car'Os au poil : toilettage pour chien, sur rdv le jeudi place St Hubert. *Contact* : tél. 06.37.40.19.60

Un chien dans le marais : alimentation et accessoires pour chiens et chats. www.unchiendanslemarais.com

Contact : Tél. 06.18.83.14.74

Ferme de Lamharo Vend colis de porc (\pm 7 kg) à 10€/kg : Animaux élevés sur paille, nourris à base d'aliments sans OGM et enrichis en graine de lin.

- Vend steaks hachés : lot de 16 (2 kg pour 24€) ou lot de 8 (1 kg/13€)
- Vend colis de viande bovine (\pm 11 kg) à 12€50/kg : Animaux élevés entièrement à l'herbe. Tout est emballé sous vide. Possibilité de livraison à domicile.

Contact : Bruno HASCOET au 06 08 25 45 13 ou lafermedelamharo@orange.fr

EVEN AGRI : horaires : du lundi au vendredi : 9h00 - 12h00 / 13h30 - 18h ; samedi : 9h - 12h

LA VIE DES ECOLES

Ecole publique

La semaine du goût en maternelle

Le lundi, nous avons dégusté une recette salée en forme de hérisson, avec du gruyère, des olives, du concombre, de la carotte et des radis pour le "piquant".

Mardi, nous avons préparé des fruits variés pour une fondue au chocolat. Succès garanti !

Jeudi et vendredi, nous avons lu des albums sur la pomme, et nous avons goûté les pommes crues, cuites, en compote et en jus.



L'exposition sur l'Afrique des GS-CP

Le projet de cette année est un voyage autour du monde. Nous avons commencé par l'Afrique : ses paysages, ses animaux, ses modes de vie ... La semaine du goût a été l'occasion de découvrir ses saveurs, ses fruits et légumes, ses plats. Nous avons goûté l'igname, la banane plantain, la datte, la mangue ... Et pour partager notre travail, nous avons invité les classes et les parents de GS-CP à venir voir notre exposition. De nombreux objets étaient présentés grâce à la participation de plusieurs familles : statuettes, bijoux, vêtements, instruments de musique ... Les parents ont même pu déguster nos « ghibias » avec du thé à la menthe bien sûr ! Tout le monde a beaucoup apprécié.



Le centenaire de l'armistice

Dans toutes les classes d'élémentaire l'armistice du 11 novembre était à l'honneur cette semaine.

Les CE2-CM1 ont particulièrement travaillé sur ce thème. Depuis le début de l'année, ils ont fait des recherches sur quelques uns des 134 soldats de la commune morts durant la première guerre mondiale. Ils ont ainsi pu retracer le par-

cours de quelques uns d'entre eux. Ce travail a été présenté au concours départemental du soldat méconnu dont les résultats ont été dévoilés à Quimper le 16 novembre. En conclusion de ce travail, les élèves de CE2-CM1 et CM2 ont été invités à participer à la cérémonie du 11 novembre au monument aux morts.



Certains d'entre eux ont pris la parole lors de la cérémonie et tous ont chanté la Marseillaise. Les élèves ont apprécié leur participation à ce temps de commémoration et ont pris conscience de l'importance de se souvenir du sacrifice de ces hommes pour leur pays.

Ecole Notre Dame

Exposition « Etre humain vivre ensemble »

Mardi 6 novembre, les élèves de CE-CM se sont rendus à Châteaulin pour découvrir l'exposition des Petits Débrouillards « Etre humain Vivre ensemble » présentée par Polysonnance.



Grâce aux différentes installations, les élèves ont pu évoluer par petits groupes autour des modules proposés.

Ils ont ainsi découvert de nombreuses thématiques du vivre ensemble et de l'être humain : la vie en groupe, le racisme, les différentes cultures, qu'est-ce qu'un être humain, la stigmatisation, les différents groupes sanguins... Au cœur du projet d'établissement, cette exposition a une véritable résonance quant à la dynamique de vivre-ensemble que nous souhaitons donner à l'école. Grâce à son approche ludique, chaque élève a pu comprendre et analyser les aspects très variés de l'humanité et de la complexité de vivre avec l'autre.

Maternelle : Préparation d'une soupe d'hiver

Les enfants de la maternelle ont cuisiné une soupe. Toutes les étapes de la recette ont été respectées et celle de la dégustation a été fort appréciée.

La soupe, pas à pas, de la préparation des légumes à la dégustation.



Sortie sportive à Plomodiern

Vendredi 9 novembre, les élèves CP-CE-CM se sont rendus à Plomodiern pour une après-midi sportive. Avec les élèves des écoles de Dinéault, Plomodiern et Plonévez-Porzay, ils se sont retrouvés autour d'ateliers sportifs : lutte, jeux collectifs... C'est avec une épreuve d'endurance que tous les enfants ont clôturé cette rencontre.



Culture religieuse

Depuis le mardi 6 novembre, les séances de culture religieuse ont débuté à l'école. Sandrine Sirurget et Monique Berthelot interviendront chaque mardi durant 1h auprès des élèves de CP-CE et CM.



Centre de loisirs



« Place à l'imagination des enfants, avec création de châteaux en mousse. »



« Dès que le temps le permet, un petit tour sur la structure au terrain de foot. »



« Ce que nous aimons le mercredi matin, c'est préparer nos tartines et couper nos fruits tout seul pour le petit déjeuner. »

« Un mercredi par mois, nous fêtons les anniversaires et nous confectionnons des gâteaux. »



Bibliothèque

Horaires d'ouverture de la bibliothèque :
 Mardi de 16h30 à 17 h 45
 Jeudi de 18 h à 19 h
 Samedi de 10 h à 11 h 45

VIE ASSOCIATIVE

Comité d'animation

Le 15 décembre, le comité d'animation donne rendez-vous à tous les enfants de Cast et/ou scolarisés à Cast pour accueillir le père Noël, après avoir assisté à un spectacle de clown jongleur à 17 h.

Auparavant, un goûter leur sera offert à la Rotonde à 16 h 30.

Téléthon

Le Téléthon a été sans doute gâché par le mauvais temps qui a sévi toute la journée du 10 novembre.

Trop peu de monde à la séance de Gym Tonic de 11 h à midi, dispensé gracieusement par Nathalie ; la séance a été très appréciée par les participantes.

La pluie a, une fois de plus, dissuadé les marcheurs de participer à la traditionnelle randonnée du téléthon. Malgré tout, une trentaine de personnes n'a pas hésité à emprunter les circuits concoctés par les marcheuses du lundi après-midi. Dommage que quelqu'un ait trouvé un malin plaisir à enlever des rubalises et des flèches qui avaient été posées les jours précédents pour baliser le circuit.

A 18h30 la troupe FARRAGO nous a présenté une pièce de théâtre « La nuit de Valognes ». Excellent jeu de comédiens digne d'une troupe de professionnels ! Un coup de chapeau et un grand merci à Jérôme (JMS) et à Nicolas qui ont assuré gracieusement la sonorisation et l'éclairage, dans un délai très court ! Dommage que peu de spectateurs aient répondu présent. Les membres du Club activité loisirs mettaient en vente de superbes objets fabriqués au cours de leurs rendez-vous hebdomadaires et/ou chez elles. Nous pouvons dire que Cast compte d'excellents artistes. Il reste quelques tabliers, bonnets et chaussons de laine à vendre ainsi que quelques nichoirs pour mésanges. Un grand merci à tous ceux qui n'ont pas ménagé leur peine pour approvisionner le stand !

La soupe confectionnée avec les potirons de Dédé a été appréciée. Mais malheureusement, encore trop peu d'acheteurs.

Le comité d'animation, au nom de l'A.F.M., tient à remercier tous les participants, les donateurs, et tous les acteurs de cette journée du téléthon.

<http://www.afm-telethon.fr>



A gauche : objets mis en vente lors du Téléthon

Ci-dessous : la troupe Farrago sur scène



Zumba

Rendez-vous tous les mardis à la salle communale de Cast, de 20h30 à 21 h 30 pour des séances de Zumba.

Les cours sont destinés à tous, à partir de 12 ans.

Inscription à l'année.

Tarifs : 12 - 16 ans, 80 € l'année ; Plus de 16 ans et adultes : 120 € l'année

Contact : Mathilde FRADINHO, zumba.tilda@hotmail.fr

Facebook : mathilde-Helena zumba

Groupes de marche

Départ à 14 heures du parking des anciens combattants au bourg de CAST

MARDI 11 DECEMBRE 2018

Circuit des écoreuils à St Nic : 8kms

Départ du parking du circuit route du Ménez Hom

Balisage : jaune

Difficulté : montées

MARDI 18 DECEMBRE 2018

Circuit de Châteaulin : 8kms

Départ du parking de la petite gare vers la ligne de chemin de fer et retour par ty carré/rue du lycée/champ de foire

Balisage : aucun

Difficulté : montées

MARDI 25 DECEMBRE 2018 et MARDI 1er JANVIER 2019 : fériés

MARDI 8 JANVIER 2019

Circuit à Tréfeuntec en Plonévez-Porzay : 6,5 kms

Départ du parking de la plage de Ste Anne la Palud pour rejoindre le manoir de Keryar et revenir par l'anse de Tréfeuntec

Balisage : aucun

Difficulté : aucune

Après la marche, on se retrouvera pour la galette des rois, au Bar/PMU de Plonévez-Porzay

Agenda

DECEMBRE 2018

Samedi 15 : spectacle de Noël - comité d'animation

JANVIER 2019

Dimanche 13 : vœux du Maire

FEVRIER 2019

samedi 2 : repas raclette – APEL Notre Dame

MARS 2019

samedi 2 : repas Cassoulet – Racing Cast Porzay

samedi 9 : carnaval de l'Ecole Publique

samedi 16 : Saint Patrick – Vaches Folks

dimanche 24 : salon du shopping – FASILA Cast

samedi 30 : Fest Noz - Danse bretonne loisir